



# Compte rendu

## Conseil Municipal de PUYBEGON

### Séance du mardi 08 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi 08 février 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle de rencontres, sous la présidence de M. CINQ Robert, Maire de Puybegon.

<b>Date de convocation</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>Membres en exercice</b>	<b>Quorum</b>	<b>Membre présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>
01/02/2022	01/02/2022	13	10	7	9

Présents : Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Absents représentés : Patrick BURATTO par Robert CINQ, Nathalie PLOUVIEZ par Karine PHALIPPOU

Absents excusés : DE ARRIBA Lydie, GOULIGNAC Aurélien, PIC Nicolas, PUTTO Bruno

#### **Ordre du jour:**

- Projet de continuité de sécurisation de la RD 39 au niveau du lotissement de farès et du clos parayral
- Projet d'aménagement de l'espace public pour la pratique de la pétanque sur le village
- Projet et orientations budgétaires 2022

#### **1 - Désignation du secrétaire de séance :**

Il convient de nommer un ou une secrétaire de la séance.

Karine PHALIPPOU est désigné(e) comme secrétaire de séance.

#### **2 - Adoption du procès verbal de la séance du 28 janvier 2022.**

Monsieur le maire ouvre la séance et soumet au vote le précédent compte rendu de séance du 28 janvier 2022.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

#### **3 - Délibérations du conseil:**

Demande de subvention DETR pour la sécurisation de la RD 39 "route de Busque" (DE 2022 006)

M. le Maire rappelle que sur l'année 2021 plusieurs aménagements routiers ont permis de sécuriser le grand carrefour de larmès au niveau de la RD 39 et de la RD 631.

Ces nouvelles installations (îlot central, plateau ralentisseur, éclairage public...) ont permis de réaliser un cheminement piétonnier afin de créer une liaison douce entre les habitations et les transports urbains utilisés par les enfants pour aller au collège et au lycée.

Aujourd'hui, le maire propose de finaliser cette sécurisation en implantant 2 plateaux ralentisseurs de type trapézoïdal et une signalétique à 30 km/h aux entrées des lotissements de Farès et du clos de Parayral afin de ralentir la vitesse excessive des usagers de la RD 39 au niveau de la partie agglomérée déjà limitée à 50 km/.

Plusieurs propositions et devis ont été réalisés.

Après concertation, le Conseil Municipal retient la proposition de la SPIE BATIGNOLLES comprenant 2 plateaux ralentisseurs de 4 m (rampant de 1.50 m de hauteur 10 cm), la pose de bordures ainsi que la signalétique à 30km/h et le marquage au sol.

La commune prévoit le plan de financement, ci-dessous :

**Coût total de l'opération** **11 928 € HT**

- État DETR 50% soit	5 964 €
- Autofinancement 50 % soit	5 964 €

Monsieur le Maire souhaite solliciter l'État pour bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de :

- solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR pour la sécurisation de la zone agglomérée route de Busque en posant 2 ralentisseurs avec bordure et signalétique à 30 km/h
- mandate le maire pour signer tout document nécessaire au projet.

#### Projet d'aménagement de l'espace public pour la pratique de la pétanque au village

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Amicale Loisir Pétanque a sollicité un rendez-vous pour parler de l'utilisation et de la disponibilité des terrains du village pour la pratique de la pétanque lors des rencontres sportives organisées par cette dernière.

Ils nous ont fait remarquer que les travaux d'accessibilité aux abords de la salle ont diminué la surface de jeux disponible. Il convient, toutefois, de rappeler que les travaux d'accessibilité étaient nécessaire à la mise en conformité de la salle.

Par conséquent, nous allons étudier la possibilité d'aménager des espaces supplémentaires sur le centre du village.

Des devis seront proposés lors d'une prochaine séance afin de pouvoir prendre une décision sur ce projet.

#### Orientations et débats budgétaires

M. le Maire rappelle que le premier trimestre de l'année est marqué par les débats et orientations budgétaires de l'année.

- Sécurisation de la RD 39 :

voir le délibéré ci-dessus

- Signalétique :

Plusieurs devis sont en cours pour la mise en place de la signalétique sur la route (divers panneaux routiers, panneaux attention enfants, uniformisation des panneaux de directions des entreprises/artisans de la commune....)

- Éclairage public :

A ce jour, il est prévu de changer les luminaires des éclairages publics de la commune afin de pouvoir bénéficier des dernières technologies en matière de LED. La première tranche des travaux concernera les éclairages des lotissements de Larmès. La deuxième tranche concernera le reste de l'éclairage public de la commune. Ces travaux permettront à terme de réaliser des économies d'énergie.

- Projet du lotissement sur le centre bourg :

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire des parcelles sous le village classées en zone U2 et AU.

Afin d'engager les premières démarches une réunion avec le service urbanisme et les membres de la commission d'urbanisme de la commune est prévue semaine 7.

Nous espérons avoir des éléments techniques et financiers à vous proposer lors des prochaines séances de conseil municipal.

Questions diverses abordées avant le levé de séance :

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Pour rappel la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET a lancé l'élaboration de son PLUI.

Un registre de concertation est mise à disposition du public en mairie ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération ou sur le site de cette dernière : <https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/plu-intercommunal/>

A ce jour, nous devons constituer un groupe de travail afin de pouvoir répondre aux travaux de recherches sollicités par la communauté d'agglomération.

Se propose pour le groupe de travail : Véronique CHERBOURG, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Robert ROUFFIAC.

La séance est levée à 21h20.

Le 10 février 2022  
Le Maire,  
Robert CINQ.